

25, place de Bordeaux
67082 STRASBOURG Cedex

☎ : 03 88 14 31 00

☎ : 03 88 14 31 19

MODIFICATIONS APPORTEES : NOUVELLES REDACTIONS

AUX DIFFERENTS REGLEMENTS INTERIEURS DU LYCEE

conseil d'administration du 2 juillet 2015

ADDITIF AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESIDENCE

PAGE 2 : les règles d'hygiène :

Supprimer la phrase « Le personnel d'entretien passera quotidiennement pour vider les poubelles, celles-ci doivent être déposées devant la porte. »

PAGE 4 : a) Téléphone

Supprimer la phrase : « Des cabines téléphoniques à carte sont à la disposition des étudiants dans les halls d'entrée du bâtiment F. »

PAGE 5 : La restauration

(Pour plus de détail, se reporter au document « Fonctionnement du service de restauration »)

Les étudiants doivent réserver leur repas du soir ; un lecteur de leur carte de demi-pensionnaire enregistrera leur réservation. Il est situé à l'entrée Nord du bâtiment F. Les réservations du dîner se font impérativement quatre jours minimum avant la date de livraison.

En cas d'absence de réservation, l'étudiant ne sera pas admis au service de restauration.

Le Proviseur
Sylvain LETHEUX

